



# BOURSE PERFORMANCE

CLUBS ZONTA France NORD-EST

## Règlement Général à remettre aux candidates

Le but de la bourse Performance est d'attribuer une aide financière à des jeunes femmes motivées et assidues, dont le parcours d'excellence est reconnu et qui rencontrent des difficultés à réaliser leur projet professionnel en tant que femme.

La bourse Performance est accordée tous les 2 ans à jeunes femmes résidant dans l'Area.

Elle est un soutien à l'épanouissement et une aide pour favoriser l'aboutissement d'un projet professionnel dans un domaine où les femmes sont peu nombreuses.

Cette bourse ne saurait être considérée comme une simple bourse d'études.

Elle récompense l'excellence d'un parcours à deux niveaux :

- a) Enseignement professionnel
- b) Enseignement supérieur.

**Chaque bourse est d'un montant de 2500 euros.**

### CRITERES de SELECTION des CANDIDATES :

- Avoir entre 18 ans et 27 ans révolus à la clôture des inscriptions.
- Être domiciliée dans l'AREA.
- Se distinguer par son excellence dans le domaine choisi, quelque soit le niveau d'études.
- Rencontrer des freins au projet professionnel (situation matérielle, financière, géographique).

Les candidates complètent soigneusement le dossier et le remettent par mail (ou autre) à leur interlocuteur du club ZONTA.

**DATE LIMITE DE RECEPTION AUX CLUBS : LE 31 MARS**

## **ENGAGEMENT DES BOURSIERES et CALENDRIER :**

Il est conseillé de prendre contact avec votre interlocuteur au sein du club ZONTA qui vous apportera l'aide nécessaire à la constitution de votre dossier.

Le montant de la bourse est de 2500€ versé en deux fois.

Le 1<sup>er</sup> versement en présence de la lauréate à la réunion des clubs en OCTOBRE.

Le 2<sup>ème</sup> versement l'année suivante par courrier à la lauréate si elle a bien poursuivi son cursus.

Chaque lauréate s'engage à informer la Présidente du comité de l'Area du suivi de ses études et de l'emploi des fonds par l'intermédiaire du club parrain.

Tout changement ou manquement à ce point du règlement entrainera la suspension, voire la suppression du 2<sup>ème</sup> versement.

.....